

REGROUPER : SOUTIEN À LA RECHERCHE COLLECTIVE¹

Ce concours offre un soutien aux unités de recherche ayant obtenu une reconnaissance facultaire². Les fonds doivent être utilisés pour la réalisation d'activités conjointes servant à consolider l'équipe ou faire rayonner ses travaux de recherche ou de recherche-crédation.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectifs

- Soutenir les efforts concertés et la collaboration des professeur·e·s sur un thème de recherche commun;
- Offrir un soutien à la réalisation d'activités conjointes non récurrentes permettant d'accroître la visibilité et le rayonnement des regroupements de recherche et de création de la Faculté.

2. Conditions d'admissibilité

- Être la personne responsable d'un regroupement reconnu par la Faculté de communication;
- Ne pas avoir de financement d'infrastructure³;
- Avoir au moins deux membres du regroupement qui participent à l'activité proposée;
- Si le regroupement a obtenu des fonds à ce concours auparavant, au moment de l'octroi d'un nouveau financement, le projet précédent doit être terminé et le rapport d'utilisation des fonds PAFARC doit avoir été déposé.

¹ Les fonds pour ce programme proviennent du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) de l'UQAM. Le PAFARC est conçu comme un outil de développement des fonctions de recherche, de création et de formation supérieure dans l'Université. Il a pour objet de servir de levier pour les chercheur·e·s de l'UQAM regroupés au sein des départements, d'équipes et de centres de recherche tant sur le plan de l'organisation de leurs activités de recherche que sur le plan du financement de la recherche.

Les fonds octroyés aux facultés dans le cadre de ce programme sont répartis par le Service de la recherche et de la création (SRC) selon une formule qui évalue le rendement en recherche de chacune des facultés.

² Pour le [processus](#) de reconnaissance, voir la [Politique de reconnaissance des regroupements de recherche et de création](#).

³ Les financements d'infrastructure comprennent les fonds reçus dans le cadre des programmes suivants ou l'équivalent : FRQSC – Soutien aux équipes de recherche; FRQSC – Regroupements stratégiques; Programme des chaires de recherche du Canada, Chaire stratégique UQAM. Toutefois, les responsables d'un laboratoire financé par la Fondation canadienne pour l'innovation sont admissibles, puisque ces fonds servent à l'achat d'équipements et non à la réalisation d'activités de recherche.

3. Critères d'évaluation

- Démonstration des effets structurants de l'activité proposée pour la consolidation du regroupement (40%);
- Pertinence de l'activité proposée pour favoriser le rayonnement du regroupement (30%);
- Implication de personnes étudiantes dans l'activité de recherche (30%).

Les activités qui ne sont pas financées par d'autres sources seront privilégiées.

Au moment de l'ordonnancement, pour les dossiers jugés équivalents, les personnes n'ayant pas reçu récemment de financement PAFARC à ce concours seront privilégiées.

4. Valeur et durée

Le montant maximal accordé est de 2 000 \$.

La subvention couvre une période maximale de 24 mois. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération de personnel de recherche (l'embauche de personnes étudiantes est à privilégier)
- Services professionnels et techniques (incluant des artistes professionnels)
- Matériel et fournitures de recherche
- Frais de déplacement nécessaires à la réalisation des activités proposées

Aucun dégrèvement n'est accordé dans le cadre de ce programme. S'il s'agit d'un projet de publication, veuillez déposer une demande au concours [PAFARC – Publier](#).

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le dossier comprend :

- Formulaire de demande PAFARC *Regrouper*.

Le dossier doit être acheminé électroniquement à : field.ann-marie@ugam.ca.

Le Comité de la recherche et de la création de la Faculté de communication est responsable d'évaluer les dossiers et d'approuver le versement des fonds.

Dépôt du dossier : au plus tard le **30 avril**⁴.

RENSEIGNEMENTS

Catherine Montgomery

Vice-doyenne à la recherche et à la création
Faculté de communication
montgomery.catherine@ugam.ca

Ann-Marie Field

Conseillère à la recherche
Faculté de communication
field.ann-marie@ugam.ca

⁴ Remarque : si la date limite correspond à un jour de fin de semaine ou à un jour férié au Québec, les dossiers seront acceptés le jour ouvrable suivant.